REGLEMENT RANDONNEE CYCLOTOURISTE

Participant:		
Nom :	Prénom :	
Fédération :	Club :	

J'accepte sans réserve le présent règlement :

ART.1 — Placée sous l'égide de la FFVélo (FFCT), cette randonnée est ouverte à tous les cyclotouristes appartenant ou non à un club affilié ou non à la FFVélo. Une autorisation parentale sera exigée pour les participants mineurs de moins de 18 ans, non affiliés à un club de cyclotourisme et non accompagnés.

ART.2 – L'inscription est gratuite pour les licenciés FFVélo sur présentation de la licence en cours de validité . L'inscription est également gratuite pour les jeunes licenciés FFVélo de moins de 18ans.

Pour les adhérents des autres fédérations et les non affiliés, la participation aux frais d'organisation est fixée à 3€.

- ART.3 Le départ et l'arrivée de la randonnée auront lieu Salle des Fontanelles (située dans le parc des Fontanelles) à Castanet-Tolosan. Les inscriptions seront enregistrées sur place de 7h30 à 9h00. Chaque participant recevra une feuille de route comportant le présent règlement et la fiche de parcours. Les circuits de la randonnée ne sont pas fléchés.
- ART.4 Le contrôle d'arrivée restera ouvert jusqu'à 15h00 pour accueillir les derniers participants.
- ART.5 Un ravitaillement est prévu sur le parcours vers le 30éme kilomètre pour tous les participants. Les participants trouveront également des rafraîchissements à l'arrivée de la randonnée.
- ART.6 Chaque participant sera en excursion personnelle ; il respectera le code de la route, les arrêtés préfectoraux ou municipaux en vigueur et les consignes particulières qui pourront être données par l'organisateur. La plus grande prudence est recommandée dans la traversée des agglomérations et aux intersections.
- ART. 7 Cette randonnée n'est pas une compétition : toute publication de temps ou de classement basé sur le temps est interdite.
- ART. 8 Les machines de tout type sont admises à condition qu'elles soient mues par la force musculaire ou assistées (VAE) équipées de tous les dispositifs prescrits par le code de la route.

ART.9 – Le club organisateur décline toute responsabilité pour les accidents corporels ou matériels pouvant survenir au cours de la randonnée tant aux participants qu'aux tiers.

ART.10 – LE PORT DU CASQUE EST FORTEMENT RECOMMANDE.

ART.11 – Le fait de participer a la randonnée des coteaux organisée par le Cyclo Club Castanéen entraîne l'entière acceptation du présent règlement et engage la responsabilité du participant qui se reconnaît physiquement apte à y participer.

Les organisateurs vous invitent à une randonnée qui exclut tout esprit de compétition. L'objectif premier est la convivialité et la découverte de la nature; elle mérite votre respect. On s'abstiendra donc de la souiller par des détritus ou emballages qui, en l'absence de poubelles, trouveront provisoirement place dans vos poches.

Numéros à contacter en cas d'urgence : SAMU : 15 ou 05 61 49 33 33 ou 112

Pompiers: 18

Gendarmerie: 17 ou 05 34 66 69 80 Police Municipale: 0800 331 320

Pharmacie de Garde le 31/08/2025 : 05 62 19 11 60

Médecin de Garde: 116 117

Organisation: 06 20 28 10 50 / 06 12 49 07 15

N'OUBLIEZ PAS VOTRE LICENCE





33eme Randonnée des Coteaux Castanéens

CASTANET TOLOSAN

Salle des Fontanelles

Dimanche 31 Aout 2025

-:-:-:-:-:-:-

PARCOURS CYCLOTOURISTE non fléché

-:-:-:-:-:-:-

33^e Randonnée des Coteaux Castanéens

